

riau amortisseur de sons et un écran de vapeur entourent l'intérieur en entier. On a posé au-dessus des boggies, pour éviter bruits et vibrations, un écran protecteur fait de feuilles de plomb qui s'est révélé un des plus efficaces agents amortisseurs.

On a retenu les services de la maison Jacques Guillon Designers Inc., de Montréal. Elle travaillera en collaboration avec Alcan et MLW à la mise au point de l'ensemble de l'apparence extérieure du train et à la décoration intérieure du prototype de voiture.

Accord sur le projet Aérosat

Un accord a été signé à Washington en décembre par l'Organisation européenne de recherches spatiales (CERS), la *Comsat General Corporation* et le Gouvernement du Canada, pour l'établissement d'un système de satellite aéronautique (Programme du secteur spatial du projet Aérosat) qui sera utilisé dans le cadre d'un programme intergouvernemental d'expérimentation et d'évaluation d'un satellite aéronautique. L'accord a été signé par M. Roy Gibson, directeur général par intérim du CERS, M. John A. Johnson, président de la *Comsat General*, et M. John Chapman, sous-ministre adjoint (Programme spatial) du ministère canadien des Communications. Le Programme du secteur spatial du projet Aérosat comprend la conception, le développement, l'acquisition et l'exploitation de deux satellites qui seront situés au-dessus de l'océan Atlantique. Le premier satellite doit être lancé en 1978 à l'aide d'une fusée Delta 3914. En vertu de l'accord signé, le CERS, la *Comsat General* et le Canada fourniront le secteur spatial destiné au programme intergouvernemental.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.

Mission d'étude en Europe

Le ministre d'État aux Affaires sociales du Québec Mme Lise Bacon, a effectué en décembre, en compagnie de représentants du ministère, une mission d'étude en Europe afin de prendre connaissance des expériences de différents pays dans les domaines de la cardiologie et des ateliers protégés.

La mission comprenait deux volets principaux: le ministre d'État et le Dr Laberge ont assisté d'abord à une série de rencontres entre les représentants de l'Institut de cardiologie de Montréal et ceux de l'Hôpital cardiovasculaire de Lyon. Ils se sont rendus ensuite en Espagne où madame Bacon a présidé les travaux de la Commission mixte Québec-Madrid sur le développement de la cardiologie à l'Hôpital *Ciudad Sanitorial Francisco Franco* de Madrid.

La délégation s'est dirigée ensuite vers la Belgique et les Pays-Bas. Mme Bacon a pris connaissance des expériences de ces pays au niveau des ateliers protégés, tandis que d'autres délégués se sont attardés à l'étude de la législation, de la formation et du fonctionnement de ces ateliers.

Nouvelle étape... (suite de la page 2)

tions et diminuerait les craintes et les possibilités de mésentente chez chacune des parties. En somme, ce serait l'une des meilleures façons de maintenir la qualité de nos relations avec les États-Unis."

* * * *

Une question litigieuse

"Le problème que soulève la loi américaine sur le commerce avec l'ennemi (*United States Trading With the Enemy Act*), et en particulier les règlements relatifs à Cuba (*United States Cuban Assets Control Regulations*) adoptés en vertu de cette loi, est une autre question litigieuse qu'il faudra résoudre avec nos voisins du sud.

Cette loi a pour conséquence d'empêcher les filiales canadiennes de compagnies américaines de conclure des marchés d'exportations normaux avec Cuba; ses effets ont donc nettement une portée extra-territoriale. Vous connaissez sûrement les cas récents

qui illustrent ce problème. Quoiqu'il en soit, le Canada ne soit pas le seul pays touché par l'application de cette loi, l'envergure des intérêts américains au Canada fait de cette question un point important des relations canado-américaines. Il est évident que le Canada ne peut accepter que les lois de tout autre pays aient une portée extra-territoriale.

"Les gouvernements canadiens et américains qui se sont succédé ont discuté de ce problème régulièrement sans réussir à en arriver à une résolution qui soit acceptable au Canada. S'il devait y avoir consultation sur cette question, comme je pense qu'il le faudrait, nous viserions à ce qu'il soit établi que les compagnies opérant au Canada ne puissent pas être empêchées de conclure des marchés d'exportation normaux par une loi des États-Unis ou par une politique commerciale adoptée aux États-Unis. En fait, j'ai déjà amorcé des discussions avec les autorités américaines en vue d'en arriver à une solution satisfaisante à cet égard.

"Vous êtes sans doute au courant que la Chambre des communes étudie actuellement un projet de modifications à apporter à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Lorsqu'elles seront adoptées, ces modifications permettront à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce d'émettre des directives interdisant aux compagnies canadiennes de se soumettre à des lois ou à des ordres venant de l'étranger.

"Nous espérons résoudre une grande partie du problème de cette façon. Il faudrait, de plus, une modification des lois et des pratiques américaines de façon à ce que les compagnies canadiennes puissent conclure des marchés d'exportation normaux conformément à la loi et aux politiques canadiennes.

"En somme, nous entreprenons une nouvelle étape de nos relations avec les États-Unis. Ces relations sont fondamentalement saines mais il demeure évident que nous nous engageons dans une phase plus difficile et plus complexe, d'où la nécessité accrue d'une gestion attentive de la part de chacune des parties. Pour cette raison, j'aimerais terminer par un petit plaidoyer en faveur de la consultation. Après tout, il s'agit, pour le Canada, de la seule façon sensée de traiter avec les États-Unis, le plus important de nos partenaires commerciaux."